

MUANMAR.

Violations des droits de l'homme à l'encontre de minorités ethniques

Index AI : AI 16/43/96

Embargo : 8 août 1996

L'armée myanmar s'est livrée à des massacres délibérés, des actes de torture et des incarcérations arbitraires sur des membres de minorités ethniques dans l'État chan et l'État mon du Myanmar, indique un rapport d'Amnesty International paru aujourd'hui (8 août 1996).

Le rapport s'appuie sur des entretiens avec des membres des minorités chan, akha, lahu, karen et mon, réfugiés en Thaïlande.

Depuis le mois de mars 1996, des dizaines de milliers d'habitants des États chan et kayin ont été déplacés de force par les militaires et menacés d'être abattus à vue s'ils tentaient de regagner leur domicile.

Des nombreux civils ont été contraints à travailler comme porteurs pour la tatmadaw (nom officiel de l'armée myanmar), pour des périodes pouvant aller jusqu'à un mois ou même plus. Ils ont été torturés ou tués s'ils se révélaient incapables de porter leur charge de ravitaillement ou de munitions. Des jeunes filles employées au portage ont été violées à maintes reprises, au point, parfois, d'en mourir. Quant aux personnes qui ont tenté de s'échapper, elles ont été abattues.

Des membres de minorités ethniques, de même que des Birmans de souche, sont également détenus arbitrairement par l'armée et contraints à travailler dans des carrières ou à la construction de voies ferrées, d'aéroports, de barrages et de routes, entre autres. Certaines de ces infrastructures sont destinées au développement du tourisme national.

Voici quelques-uns des cas mentionnés dans le rapport :

- Mi Aul et Mi She, deux jeunes filles akha âgées de quinze et seize ans, ont été enlevées par l'armée, détenues et violées six jours durant. Traumatisées, elles sont déçédées après avoir cessé de s'alimenter et de dormir.
- Ana, un Akha de vingt-cinq ans, a été frappé à mort par des soldats parce qu'il se montrait incapable de porter les deux mortiers dont il avait été chargé. Atteint de paludisme, Ana était très affaibli.
- Des membres des ethnies karen et mon, âgés de douze à soixante-dix ans, ont été contraints à travailler sur le chantier de la ligne de chemin de fer Ye-Tavoy (Dawei), et battus lorsqu'ils étaient trop malades ou trop faibles pour accomplir leurs tâches.

Pour obtenir une copie du rapport, pour de plus amples renseignements sur les préoccupations d'Amnesty International au Myanmar, ou pour fixer un rendez-vous, veuillez contacter :

Mark Ogle, Service de presse, Secrétariat international

Tél : (44) 171 413 5729

Fax : (44) 171 413 5815/5835